

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2935

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Cinieri, M. Le Fur, M. Brun, M. Viala, M. Abad, M. Lorion,
Mme Benin, M. Serville, M. Reda, M. Vialay, Mme Louwagie, Mme Kéclard-Mondésir,
M. Hammouche, M. Bazin et M. de la Verpillière

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.